



COMMUNE DE PORT-BAIL

ANNEE 2009 N° 6

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 SEPTEMBRE 2009

Date de convocation

2 septembre 2009

Date d'affichage

15 septembre 2009

Nombre de membres :

en exercice : 19

présents : 17

votants : 19

PRESENTS : MM. CHOLOT Guy (Maire), LAIDET Serge, GOSSELIN Jean-Paul, MALENFANT Fabrice, MOUCHEL Fabrice (Adjoint), VOISIN René, PILLET Denis, LELYON Denis, MARTINE Emmanuel, HAMEL Armand, D'HULST Francis, LETANG Jacques, ROUALLE Maurice, GODEY Laurie, LEFORBAN Jean-Marie, DE SMET René, TOUCHAIS Isabelle.

ABSENTS EXCUSES : M. PICOT donne pouvoir à M. LETANG
Mme FLAMBARD donne pouvoir à M. MARTINE

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. D'HULST



Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

SERVICE DU PORT : PROPOSITIONS TARIFS 2010 – PROJET BUDGET PRIMITIF 2010

La commission du port n'ayant pas été en mesure d'étudier ce dossier, celui-ci est retiré de l'ordre du jour et sera porté à la prochaine réunion de Conseil.

RENOVATION DU VVF : CONVENTION D'ASSISTANCE A CONDUITE D'OPERATION

A l'unanimité, le Conseil accepte de confier à VVF une assistance à conduite d'opération pour la rénovation du VVF.

La rémunération de VVF est fixée à 3 % HT du montant HT du coût définitif de l'opération sur la base du plan prévisionnel.

PORT : CLOTURE DE LA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LE REMPLACEMENT DU PONTON NORD

Compte tenu des évolutions et perspectives récentes développées pour l'extension du port, la commission d'appel d'offres a décidé de retirer l'opération de remplacement du ponton nord.

En conséquence, il convient de clore la mission de maîtrise d'œuvre confiée à la DDE, à la phase A.C.T (Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux). La mission de la DDE se monte à 57,71 % de l'opération soit 5 015,63 € HT. Adopté à l'unanimité.

EXTENSION ET MODIFICATION DU REGLEMENT DU LOTISSEMENT DU CLOS D'AMONT

La commune envisageait de créer 8 parcelles nouvelles dans l'espace vert du lotissement du Clos d'Amont. Pour cette réalisation, et conformément à la réglementation en vigueur, il appartenait à la commune de recueillir l'avis favorable des $\frac{3}{4}$ des propriétaires du lotissement représentant les $\frac{2}{3}$ de la superficie des lots ou les $\frac{3}{4}$ de la superficie des lots représentant les $\frac{2}{3}$ des propriétaires du lotissement. Le quota n'ayant pas été obtenu, le Conseil, à l'unanimité décide :

- 1°) d'abandonner le projet d'extension du lotissement
- 2°) de maintenir le règlement actuel qui stipule dans son article 8 que « les constructions annexes sont autorisées sous réserve qu'elles soient réalisées avec des matériaux identiques du bâtiment principal ».

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

Au 3 septembre 2009 les tarifs s'appliqueront comme suit :

Forfait mensuel (4 repas par semaine)	47,95 €
Demi forfait (2 repas par semaine)	24,05 €
Repas occasionnel (5 repas maximum par mois et dans la limite des places disponibles)	3,60 €

Au cours de l'année scolaire 2008-2009, la commune de Port-Bail a enregistré un déficit de 20 218 € sur ce service.

TARIFS TENNIS-GYMNASE

Sur proposition de la commission des sports, le Conseil décide d'appliquer les tarifs ci-après avec effet du 1^{er} novembre 2009.

Forfait annuel 50 € réservé

- aux habitants permanents de la Côte des Isles (périmètre de la 3CI)
- aux personnes propriétaires à Port-Bail (dans ce cas, seul le propriétaire ou son conjoint peuvent bénéficier de ce forfait)
- membres du club de tennis de Port-Bail

forfait annuel 100 € pour toutes les personnes ne figurant pas dans la catégorie ci-dessus

forfaits vacances

1 semaine	25 €
2 semaines	40 €
3 semaines	55 €

Tarifs horaires

Catégorie 1 : 7,50 € (aux personnes mentionnées dans le forfait 50 €)
Catégorie 2 : 9,00 € (aux personnes mentionnées dans le forfait 100 €)

Les courts de tennis sont gratuits pour les jeunes de moins de 18 ans domiciliés à Port-Bail ainsi qu'aux enfants mineurs de propriétaires de résidences secondaires à Port-Bail. Ils sont également gratuits pour les étudiants domiciliés à Port-Bail.

DEMANDE DE MODIFICATION DU POS

Monsieur DUREL Alain sollicite la modification du POS règlement zone III NAX afin de permettre d'y autoriser commerces, services et professions libérales. Le Conseil, considérant l'état d'avancement du PLU (Plan Local d'Urbanisme) dans lequel la demande de Monsieur DUREL a été prise en compte décide de ne pas lancer ce dossier de modification dans l'immédiat.

CESSION TERRAIN AU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT ET MODIFICATION DU BAIL DU CENTRE EQUESTRE

Le Syndicat d'assainissement doit implanter un poste de refoulement sur la propriété communale cadastrée section H n° 927. Une superficie de 149 m² est nécessaire. A l'unanimité, le Conseil décide de céder ce terrain de 149 m² pour l'euro symbolique. La parcelle H 927 étant comprise dans le bail du centre équestre, Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant à intervenir pour retirer cette superficie du bail.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

A l'unanimité, le Conseil accepte de modifier les statuts afin de globaliser la compétence entretien des cours d'eau soit :

- l'intégralité des cours d'eau des bassins versants de la Côte des Isles
- les tronçons de rivières du bassin versant de la Douve situés sur les communes de Fierville les Mines, Saint Maurice en Cotentin, Saint Pierre d'Arthéglise, Sénoville et Sortosville en Beaumont ;

ACQUISITION TERRAIN ANCIEN CAMPING DU VIEUX PUIITS

Pour y réaliser sa base d'activités nautiques, la CCCI souhaite acquérir le terrain de l'ancien camping du Vieux Puits cadastré section AC n° 18 d'une superficie de 10 112 m².

En l'absence de Monsieur Gosselin, le Conseil par 17 voix pour et 1 contre (M. D'Hulst) accepte de céder ce terrain à la CCCI pour l'euro symbolique. Dans le cas où le projet ne se concrétiserait pas, le terrain sera rétrocédé à la commune dans les mêmes conditions.

MISE A DISPOSITION DU GYMNASE

Pendant la réfection de son gymnase, la commune de Barneville-Carteret sollicite la mise à disposition de celui de Port-Bail pour assurer ses activités.

A l'unanimité, le Conseil réserve une suite favorable à cette demande, les créneaux possibles seront définis par la commission des sports après avoir donné priorité au collège, aux activités avec les jeunes (école, périscolaire, école de tennis) et aux personnes titulaires d'un forfait.

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire :

- fait part des remerciements Amicale des Chasseurs, Union Sportive Portbailaise, Port-Bail Wienhausen, Office du Tourisme, Office d'équitation, Prévention routière, Réveil de Port-Bail, Ligue contre le cancer, Judo-club Barneville-Carteret, Registre général des cancers de la Manche, Après-midi loisirs, Club des aînés, Tarot Club, Club ULM, pour la subvention accordée par la commune au titre l'année 2009.
- fait part des remerciements de Mme DUPONT pour le soutien apporté à l'occasion du 12^{ème} concours de dessins.

INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

rentrée scolaire

9 classes pour 184 enfants scolarisés : 51 maternelle, 133 primaire dont 7 CLIS

Mme CARMONA est nommée Directrice de l'école, Mme PIQUES Florence intègre l'école Henri Vally ainsi que Mme GRENIER Emilie qui assure le remplacement de Mme CARMONA pendant ses heures de décharge de Directrice.

Une personne supplémentaire est mise à disposition pour la surveillance cantine de l'école Henri Vally (soit 1 h 30 par jour de classe)

Ecole numérique rurale

La commune de Port-Bail n'a pas été retenue dans la 1^{ère} tranche, notre dossier sera représenté pour la seconde tranche début de la rentrée scolaire. La Communauté de Communes nous informe que conjointement avec le syndicat mixte, elle financera un tableau blanc interactif dans le cadre appel à projets « écoles communicantes ».

Bilan saison estivale

Monsieur le Maire indique que d'après les échos qu'il a reçus des professionnels, cette saison est globalement positive.

Compétence plan mise en accessibilité de la voirie

Il est donné lecture du courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes. La majorité qualifiée des assemblées délibérantes n'ayant pas été constatée, cette compétence ne peut être donnée à la CCCI. La commune devra faire appel à un cabinet privé pour établir le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

P.L.U.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé à la DIREN par Manche Nature concernant l'urbanisation du secteur des rivières suite à la présence d'habitats particuliers à des espèces d'amphibiens.

Dénomination commune touristique

Par arrêté du 7 août 2009 de Monsieur le Préfet de la Manche, la commune de Port-Bail a été dénommée « commune touristique » pour une durée de 5 ans.

Projet d'éoliennes en mer

Il est donné lecture des courriers de l'Association AQABBA présidée par Monsieur Alain de Tonnac qui s'oppose à l'implantation d'éoliennes en mer entre Saint Rémy des Landes et Anneville/Mer.

Monsieur LEVAUFRE, receveur municipal est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 18 décembre 2009.

La SNCF cède la voie et les terrains qui la jouxtent aux communes riveraines entre Port-Bail et Barneville-Carteret. L'emprise de la voie sur Port-Bail, en accord entre les deux communes sera acquise par Barneville-Carteret avec option de rachat en faveur de Port-Bail.

Domaine des Pins

L'enquête publique pour la révision simplifiée du POS se déroule en mairie de Port-Bail jusqu'au 19 septembre 2009 à 12 heures.

La commission des sites se réunira le 30 septembre 2009 pour la modification des espaces boisés classés.

Remerciements de la CCCI pour le prêt de salles à l'école maternelle pour assurer le périscolaire depuis 3 ans. Compte tenu des effectifs 2009-2010, le périscolaire sera transféré à l'école primaire.

Droits de préemption non effectués sur les propriétés AB 187, AB 113 et K 363.

Projet MAS (Maison d'Accueil Spécialisée)

Monsieur le Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales a été saisi de ce dossier par Madame la Ministre.

Le panneau d'agglomération à l'entrée nord de Port-Bail sera déplacé pour être placé au niveau du cimetière. Une limitation à 70 se fera du carrefour de la Rocque à ce panneau.

La Direction générale des impôts nous informe que le géomètre du cadastre interviendra sur notre commune au cours des mois de septembre – octobre et novembre 2009.

prochain Conseil Municipal mardi 3 novembre 2009 à 20 h 30